

Le Var & vous



UNE FAMILLE POUR TOUS

GRAND ANGLE

Ils font le Var

ÉVÈNEMENT

Fête du livre du Var
au Palais Neptune à Toulon

VIENS JE T'EMMÈNE...

Carnavals d'ici et d'ailleurs

2

**LE DÉPARTEMENT
EN IMAGES**

Le tourisme en hiver :
découvrez le Var hors saison

7

LES ACTUS

en action

14

AU SERVICE DES TERRITOIRES

Routes : le Département en action

16

GRAND ANGLE

Avec le Département,
ils font le Var !

26

EN PRATIQUE

Devenez assistant familial
ou parrain

28

ÉVÉNEMENT

La Fête du livre du Var 2025
au Palais Neptune à Toulon



2



14



en lumière

34

COUP DE CŒUR

Thiercelieux et Génération 8.3,
lauréats du 1^{er} prix de
l'Innovation et de la Recherche
du Var

36

VIENS JE T'EMMÈNE...

à l'HDE Var découvrir
Carnavals d'ici et d'ailleurs

41

À TABLE

La cuisine provençale

**LE DÉPARTEMENT****OÙ TROUVER LE VAR & VOUS ?**

Le magazine est diffusé gratuitement lors de manifestations événementielles. Il est également disponible à l'Hôtel du Département à Toulon, dans les lieux départementaux ouverts au public, dans les mairies...

Il est téléchargeable sur le site www.var.fr

**ABONNEZ-VOUS AUX MAGAZINES
DU DÉPARTEMENT**

Rendez-vous sur
var.fr/mon-abonnement
et recevez-les à domicile ou par courriel
à chaque publication.

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX     **var.fr**

Directeur de publication : Jean-Louis Masson

Rédaction : Muriel Priad, Sabine Quilici, Céline Giraud

Photo : Nicolas Lacroix, Samchedim Damen Debbih

Maquette : Isabelle Gilichini, création/réalisation graphique/suivi de fabrication

Photogravure : Graphic Azur - Impression : Imaye Graphic, tirage à 40 000 exemplaires - Dépôt légal à parution

N°ISSN 2970-6505 (imprimé) ISSN 2970-4405 (en ligne) - Coût de fabrication unitaire 0,61 € TTC

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU VAR Direction médias et événementiel

390 avenue des Lices - CS 41303 - 83076 Toulon Cedex

Site internet : www.var.fr - redaction@var.fr



une marque propriété du Département du Var

Devenez assistant familial ou parrain

Le Département du Var recrute activement des assistants familiaux pour offrir un cadre stable aux enfants en situation de danger. Il recherche aussi des parrains pour partager des moments de joie. Et qu'ils soient professionnels ou bénévoles, ils ont la même vocation : accompagner les enfants à grandir, s'épanouir, à se reconstruire.



Témoignage

Éric Frémy : « Je me sens utile »

Il fait de sa vie une vocation en ouvrant son foyer à des enfants qui en ont besoin. Diplômé depuis 14 ans, Éric Frémy exerce son métier d'assistant familial depuis 7 ans pour le Département du Var. L'ancien ambulancier et pompier nous confie la richesse de son métier, mais aussi : les défis à relever, les victoires à célébrer, et surtout le plaisir de voir ces enfants s'épanouir. « Je suis fier de les voir grandir », nous assure-t-il.

Pour cet homme qui a toujours eu le sens de l'aide à la personne, la transition vers ce métier s'est faite naturellement après un accident de travail. Et puis son ancienne compagne était elle-même assistante familiale, « je participais déjà à l'accompagnement des enfants qu'elle gardait », ajoute-t-il.

Avec son agrément pour trois enfants, aujourd'hui, son quotidien est comparable à un père de famille, enfin à « un tonton » comme ses enfants confiés aiment à le surnommer. Un quotidien riche et aussi exigeant. « Au vu de leur parcours, ce sont des enfants qui demandent plus d'attention avec un suivi psychologique auprès de professionnels. Je suis en astreinte en permanence. Nous avons droit à un week-end



© Pixels Photo by Ketut Subiyanto

UN CADRE PROFESSIONNEL ET RÉMUNÉRATEUR

Pour devenir assistant familial, vous devez obtenir un agrément, délivré par la Protection maternelle et infantile, et une formation obligatoire de 520 heures, financée par le Département. Cette profession est reconnue par la loi et garantit des droits importants (couverture sociale, formation continue, etc.). Le Département assure votre salaire, qui varie selon le nombre d'enfants accueillis.

Vous percevez également des indemnités non imposables pour couvrir les dépenses liées à l'enfant.

appelé de répit par mois », précise-t-il, mais le temps passe vite. La plus grande récompense pour lui, c'est de voir ses enfants placés s'épanouir.

« O. est arrivée il y a 7 ans avec un niveau scolaire plutôt faible. Maintenant, elle rentre au lycée, elle n'a jamais redoublé ». Il met un point d'honneur à créer un environnement stable, en étant à l'écoute de leurs besoins et en les encourageant dans leurs projets.

Même si les départs sont des moments difficiles, ils font partie du processus, car l'objectif est de permettre à l'enfant de retrouver sa famille. *« Les départs, c'est le côté négatif du métier », reconnaît Éric. Cependant, il reste en contact avec certains d'entre eux, et son but est de rester une figure positive dans leur vie. « Je lui ai dit : tant que tu as besoin de nous, on est là ».*

UN PROJET DE VIE

Chaque année, plus d'un millier d'enfants dans le Var sont confiés à l'Aide sociale à l'enfance. Pour les protéger, le Département du Var recrute des assistants familiaux. Plus qu'un métier, c'est une mission essentielle : offrir un foyer aimant et sécurisé à des mineurs ou de jeunes adultes. Votre rôle est de les accompagner au quotidien en collaboration avec une équipe de professionnels.

Un parrain, un lien pour la vie

Un parrain, c'est un cœur généreux, un adulte bénévole qui offre précieusement son temps, qu'il soit seul, en couple ou en famille. Il tisse avec l'enfant une relation unique et durable qui vient rompre l'isolement et offrir un soutien précieux à toute la famille.

L'enfant rencontre son parrain régulièrement, lors de sorties ou en accueil à son domicile en journée, le week-end... pour partager des activités, découvrir de nouvelles expériences de vie et d'autres modèles familiaux, bénéficier d'une ouverture sociale et culturelle...

Appelé parrainage de proximité, ce dispositif est développé dans le Var depuis 2021. Coordonné par l'Union départementale des associations familiales du Var (UDAF) en partenariat avec le Conseil départemental, ce programme vise à combler le manque de liens familiaux ou d'adultes de référence pour les jeunes accueillis dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance.

« Le processus de mise en place d'un parrainage est rigoureux », nous précise-t-on à l'UDAF du Var qui recrute et évalue les parrains et marraines pour garantir leur bienveillance et leur capacité à s'engager sur le long terme. Dans le Var, le parrainage s'adresse aux enfants de 3 à 18 ans, qu'ils soient en famille d'accueil ou en foyer, et s'adapte à leurs besoins individuels et aux disponibilités des parrains. « Ce dispositif permet à l'enfant de se sentir valorisé, entouré et de construire une relation privilégiée qui peut perdurer bien après sa majorité », conclut la responsable adjointe du pôle Aide sociale à l'enfance de la direction de l'Enfance et de la famille au Département du Var. ■

Plus d'infos sur udaf83.fr. Contact : parrainagedeproximite@udaf83.fr



CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations
ou pour entamer votre
démarche, contactez :

. L'AGRÈMENT :

info-assfam@var.fr

. LE RECRUTEMENT ET L'EMPLOI :

secretariat-def@var.fr

